



---

**Conférence des Parties**

**Vingtième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives au financement**

**Financement à long terme de l'action climatique**

**Financement à long terme de l'action climatique**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CP.20**

**Financement à long terme de l'action climatique**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les articles 4 et 11 de la Convention,

*Rappelant également* les paragraphes 2, 4 et 97 à 101 de la décision 1/CP.16 ainsi que la décision 1/CP.17, les paragraphes 126 à 132 de la décision 2/CP.17 et les décisions 4/CP.18 et 3/CP.19,

1. *Accueille avec satisfaction* les annonces de contributions faites en faveur du Fonds vert pour le climat et de la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, et les contributions au Fonds pour les pays les moins avancés, au Fonds spécial pour les changements climatiques et au Fonds pour l'adaptation;

2. *Prend note* de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique organisé en 2014 et du rapport de synthèse de cet atelier établi par le secrétariat<sup>1</sup>;

3. *Se félicite* des communications biennales reçues à ce jour des pays développés parties sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020, comme indiqué au paragraphe 10 de la décision 3/CP.19, et engage les pays développés parties qui ne l'ont pas encore fait à établir de telles communications;

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2014/3.

4. *Se félicite également* du premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé conformément à la décision 3/CP.19 et attend avec intérêt le résumé des délibérations de ce dialogue établi par la présidence de la Conférence des Parties;

5. *Prend note* avec satisfaction de l'évaluation biennale de 2014 faisant le point sur les flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat<sup>2</sup>;

6. *Prend note* du projet de décision -/CP.20 sur les méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention<sup>3</sup> et du projet de décision -/CP.20 sur le rapport du Comité permanent du financement<sup>4</sup>;

7. *Invite en outre* les pays développés parties à orienter vers les activités d'adaptation une part importante des ressources publiques consacrées à l'action climatique;

8. *Demande* aux Parties de continuer d'instaurer des environnements et des cadres directifs plus favorables pour faciliter la mobilisation et le déploiement effectif du financement de l'action climatique, conformément à la décision 3/CP.19;

9. *Constate* que les pays développés parties adhèrent, dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, à l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement;

10. *Demande* aux pays développés parties, en prévision du prochain cycle de communications biennales actualisées sur leurs stratégies et démarches visant à accroître le financement de l'action climatique pour la période 2016-2020, d'étoffer les éléments quantitatifs et qualitatifs disponibles d'un profil d'évolution, en mettant davantage l'accent sur la transparence et la prévisibilité des flux financiers, conformément au paragraphe 10 de la décision 3/CP.19;

11. *Demande également* au secrétariat d'établir une compilation-synthèse des communications biennales sur les stratégies et les approches, afin d'éclairer les ateliers de session;

12. *Demande en outre* au secrétariat d'organiser des ateliers annuels de session jusqu'en 2020 et d'établir un rapport de synthèse de ces ateliers pour examen, chaque année, par la Conférence des Parties et dans le cadre du dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique;

13. *Décide* que les ateliers de session mentionnés au paragraphe 12 ci-dessus porteront, en 2015 et 2016, sur les questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation conformément au paragraphe 12 de la décision 3/CP.19;

14. *Invite* les organes thématiques de la Convention, en particulier le Comité permanent du financement, le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif de la technologie, s'il y a lieu, à examiner les questions liées au financement à long terme mentionnées au paragraphe 12 de la décision 3/CP.19 lorsqu'ils mettront en œuvre leurs plans de travail pour 2015-2016, en tant que contribution aux ateliers de session visés au paragraphe 12 ci-dessus.

---

<sup>2</sup> [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/standing\\_committee/application/pdf/2014\\_biennial\\_assessment\\_and\\_overview\\_of\\_climate\\_finance\\_flows\\_report\\_web.pdf](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/2014_biennial_assessment_and_overview_of_climate_finance_flows_report_web.pdf).

<sup>3</sup> Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBSTA/2014/L.26.

<sup>4</sup> Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/2014/L.10.